

ASSEMBLÉE — 35° SESSION

PLÉNIÈRE

Point 2 : Déclarations des délégations des États contractants et des observateurs

DÉCLARATION

(Note présentée par le Mozambique)

Monsieur Assad Kotaite, Président du Conseil, Monsieur Taïeb Chérif, Secrétaire général de l'OACI, Éminents représentants des États membres de l'OACI, Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Mozambique, je souhaite exprimer ma reconnaissance au Gouvernement du Canada, au Gouvernement de la province de Québec et aux habitants de la magnifique ville de Montréal, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont accordés, à moi et à ma délégation. Nous saluons aussi l'OACI et les membres de la famille de l'aviation présents à cette Assemblée.

La 35° session de l'Assemblée de l'OACI se déroule à la veille du 60° anniversaire de l'Organisation. En ce sens, permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter tous les experts et les États membres de l'OACI de leur engagement et de leurs efforts en vue de faire évoluer le rôle de l'aviation civile. Notre gratitude toute particulière va à Monsieur Assad Kotaite qui est au service de l'Organisation depuis plus de 25 ans. Sous sa direction éclairée, l'Organisation s'est engagée sur la voie du progrès et du développement durable.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La République du Mozambique est membre de l'OACI depuis 1977 et, depuis cette date, elle s'est efforcée d'honorer ses obligations tout en exerçant les droits découlant de son statut de membre.

Le développement de l'aviation civile dans mon pays nous a fait prendre conscience que, outre les objectifs traditionnels de ce secteur d'activité, tels le développement économique, l'unité nationale, la fierté nationale, etc., il fallait inclure un autre objectif : la survie du pays.

En effet, comment le Mozambique aurait-il pu surmonter la situation d'urgence créée en 2000 par les pluies torrentielles qui ont inondé de vastes zones du sud et du centre du pays, y compris des villes et des

P/83 – 2 –

villages, et qui ont endommagé des routes, des voies ferrées et des ponts, sans avoir recours à l'aviation civile ?

À titre d'illustration, il suffit d'évoquer les images que plusieurs d'entre vous ont sans doute vues dans les médias internationaux et qui montraient une situation des plus invraisemblables : une femme en train d'accoucher dans un arbre qui a été rescapée, avec son enfant, par un hélicoptère d'un pays frère, la République d'Afrique du Sud.

Au cours de cette catastrophe, les cieux du Mozambique ont été visités par des aéronefs provenant de tous les coins de la planète : de l'Amérique du Nord à l'Asie, de l'Europe à l'Afrique australe, de l'Amérique du Sud à l'Australie, tous unis dans une même mission d'aide et de secours humanitaires.

À l'aéroport international de Maputo et dans d'autres aérodromes du pays, on reçoit d'habitude une dizaine de vols quotidiens ; tout à coup, il a fallu diriger le trafic de centaines d'avions, et il ne s'est pas produit le moindre incident.

Compte tenu des désastres naturels qui frappent de temps à autre ce pays à la forme allongée, le transport aérien demeure bien souvent la seule façon de transporter des gens et des marchandises.

Voilà pourquoi l'aviation civile revêt une importance capitale pour le Mozambique. Même si le transport aérien venait qu'à diminuer, pour quelque motif que ce soit, l'infrastructure doit demeurer en place pour qu'on puisse l'activer en cas de besoin.

Pour ces raisons, le Gouvernement de la République du Mozambique a accordé l'attention nécessaire au domaine de l'aviation civile, en prenant les mesures suivantes :

- élaboration et mise en œuvre de politiques adaptées à la tendance mondiale visant la libéralisation du transport aérien national et international, mais en conformité avec des stratégies régionales et sub-régionales en la matière, notamment la décision de Yammoussoukro;
- création des capacités réglementaires, comme en témoigne la mise sur pied récente de l'Institut de l'aviation civile du Mozambique ;
- établissement, entretien et élargissement des infrastructures aériennes et des aides à la navigation par le truchement de la société publique « Aéroports du Mozambique E.P. » (ADM), qui est ouverte à une participation du secteur privé.

Monsieur le Président, Chers délégués,

La République du Mozambique se porte candidate à l'élection au Conseil, pour la Partie III. En présentant sa candidature, le Mozambique exerce d'une part ses droits à titre d'État membre, et, d'autre part, il prend la relève dans le cadre du mécanisme de rotation mis en place par les quatorze États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Je peux vous assurer que c'est une communauté vouée à un bel avenir, qui s'inscrit dans les objectifs de l'Union africaine.

Le Mozambique compte sur votre soutien à tous au cours de cette élection, et il est prêt à assumer sa place au prochain Conseil.

A35-WP/351 P/83

-3-

Le Gouvernement du Mozambique est conscient des immenses défis auxquels l'aviation civile est confrontée, plus particulièrement dans le domaine de la sûreté. Par son adhésion aux conventions et aux protocoles des Nations Unies et de l'OACI sur ces questions cruciales, notre pays réaffirme son rejet inconditionnel des attentats terroristes contre l'aviation civile.

Le Mozambique réaffirme également sa détermination à collaborer avec tous les autres États membres dans un effort commun pour relever les défis futurs.

En terminant, je tiens à saluer à nouveau tous les délégués ici présents et à leurs souhaiter le plus grand succès au cours de leurs délibérations.

Merci beaucoup.